

La PBC en Suisse, 50 ans après l'adoption de la Convention de La Haye

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **52 (2005)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-370070>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2004, UNE ANNÉE ANNIVERSAIRE BIEN REMPLIE

La PBC en Suisse, 50 ans après l'adoption de la Convention de La Haye



Le nouveau dépliant

«Protection des biens culturels».

La protection des biens culturels (PBC) en Suisse

Pour que les générations futures profitent aussi des biens culturels

Domages quotidiens, catastrophes et situations d'urgence

D'autres dangers peuvent menacer les biens culturels en temps de paix, à l'heure actuelle les catastrophes d'origine naturelle sont de plus en plus fréquentes, ainsi que les incendies, les inondations, les vols, les actes de vandalisme ou l'ignorance.

Der Kulturgüterschutz (KGS) in der Schweiz

Damit auch kommenden Generationen Kulturgüter erhalten bleiben

Mesures de précaution telles que les biens culturels (sur ordre) et l'information rigoureuse sensibiliser davantage les autorités préoccupations de la PBC.

personnel

prendre au minimum séquences des biens dommageables, à des listes de biens qui devraient être aux délégués biens culturels et aux situations de protection en vue de l'intervention. La formation permet de mettre en pratique la collaboration entre la PBC, les propriétaires et les organisations partenaires (sapeurs-pompiers, police).

OFPP. Pour la protection des biens culturels (PBC), 2004 restera dans les mémoires comme une année d'intense activité, riche en événements marquants et en défis. Sur le plan suisse, il convient de mentionner tout spécialement la ratification du Deuxième Protocole de 1999, en vigueur dans notre pays depuis le 9 octobre 2004. Par ailleurs, la section PBC de l'OFPP a produit plusieurs publications, dans le but d'une sensibilisation accrue de la population aux intérêts de la protection des biens culturels.

Un nouveau dépliant qui fait le point sur les développements récents en matière de PBC a été publié en quatre langues en décembre 2004. Il peut être téléchargé à partir du site internet de l'OFPP.

En 2004 aussi, la dernière touche a été mise au rapport «Tremblements de terre et biens culturels». A la demande du Conseil fédéral, le risque lié aux séismes, dont l'importance a été longtemps minimisée en Suisse, a fait l'objet d'une étude en sept parties, dont l'une était consacrée aux répercussions des tremblements de terre sur le patrimoine

culturel. Les mesures proposées par un groupe d'experts ont été résumées dans un rapport général à l'intention du Conseil fédéral. Pour la première fois en Suisse, le problème des risques encourus par les biens culturels meubles (collections d'archives, de bibliothèques et de musées) a été également abordé.

Une palette de nouveaux moyens d'information

La parution de la vidéo sur la protection des biens culturels, que l'on peut maintenant se procurer en prêt sous le n° VP 765 au Centre des médias électroniques, de même que les deux éditions de cette année de la brochure Forum PBC avait déjà été annoncée dans un précédent numéro d'action. Les deux derniers numéros de Forum PBC (n° 4 et 5) éclairent chacun, sous différents angles, un thème central, celui des séismes et celui de l'instruction. Ces documents peuvent être également téléchargés en format pdf sous www.kulturgueterschutz.ch (Publications → Forum PBC).

Dans le domaine de l'instruction, les documents nouvelle conception ont été testés pour la première fois dans les cours. L'expérience peut être considérée comme concluante. On a plus particulièrement exercé

sur cette base la collaboration avec les organisations partenaires de la protection de la population (sapeurs-pompiers et police) dans le cadre d'exercices à l'échelle 1:1.

L'élaboration du nouveau manuel technique est également terminée. Il entrera en usage dès 2005.

La section PBC a aussi collaboré activement avec les responsables cantonaux à l'élaboration de microfilms et de documentations de sécurité, de même qu'au sujet de la construction ou réaffectation d'abris pour les biens culturels. Elle a ainsi contribué à ce que les principales mesures de protection en faveur des biens culturels soient mises en œuvre dans de bonnes conditions dans les cantons et les communes.

Un livre sur les biens culturels en Suisse a été publié avec le soutien du département pour fêter le cinquantenaire de la Convention de La Haye de 1954. Nous vous présenterons cet ouvrage plus en détail dans la prochaine édition d'action.

Les multiples réalisations de la PBC ont mis pleinement en valeur la richesse du patrimoine culturel suisse. Elles nous ont aussi rendus conscients que s'engager en faveur de sa préservation constitue un atout pour l'avenir. □